



La Daloe vous présente,

Le guide du tri des déchets

Ne jette pas tes déchets, trie les !

L'intérêt de bien trier ses déchets :

Engagée depuis 2010 dans une politique de Développement Durable, l'Université Paris Nanterre travaille sur la gestion et le tri des déchets pour se conformer plus, chaque jour, aux exigences réglementaires tout en réduisant son empreinte sur l'environnement.

Du papier aux piles, en passant par les contenants tels que les gobelets ou les bouteilles, l'Université a mis en place une vingtaine de filières de déchets qui permet aux différents acteurs du campus de participer au tri sélectif.

En effet, dans un contexte de diminution des ressources (diminution des réserves de pétrole, d'eau, de papier, de cartouches), trier ses déchets permet leur réutilisation et donc la préservation des ressources pour les générations futures.

Jeter et trier correctement, c'est empêcher qu'un déchet se retrouve dans la nature, qu'il pollue l'environnement et qu'il devienne un danger pour la santé.

Ce guide de tri a donc pour but de sensibiliser le personnel et les enseignants de l'université aux bonnes pratiques en terme de gestion et de tri des déchets du quotidien. Il a également pour vocation d'aider à la prise de conscience générale quant aux conséquences environnementales des déchets produits.

La compétence « traitement et valorisation des déchets » est détenue par la Direction des Affaires Logistiques et Optimisation des Environnements au Travail (DALOE) via le Pôle Prévention Environnement Gestion des déchets au quotidien fait aussi appel à de nombreux services au sein de l'université. Le guide de tri des déchets a également pour objectif la mise en valeur du travail de ces différents services

Sommaire

1- Les déchets du quotidien :

- Les ordures ménagères résiduelles (OMr)..... p 6
- Le papier de bureau..... p 7
- Le carton..... p 9
- Les gobelets..... p 10
- Les bouteilles, canettes et gobelets..... p 11
- Les mégots..... p 12
- Les bio-déchets..... p 13

2- Les déchets occasionnels :

- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques - D3E..... p 14
- Les Textiles, Linges et Chaussures - TLC..... p 15
- Les cartouches d'encre et toners..... p 16
- Les ampoules, néons..... p 17
- Le mobilier de bureau..... p 18
- Le verre..... p 19
- Les piles..... p 20
- Les livres et revues inutilisées..... p 21



710 millions d'EEE
ont été mis sur le marché
français en 2015 soit
1,68 millions de tonnes d'EEE !



190 millions
de cartouches d'encre sont
utilisées chaque année en Europe !



436 millions de livres
sont vendus par an en France !



4 à 5000 ans
C'est la durée de vie
du verre dans la nature !



311 millions de tonnes
de plastique ont été produits
dans le monde en 2014 !



4 milliards consommées
par an en France et seulement
35 % recyclées !



4,7 milliards
de gobelets sont jetés
par an dans le monde !



4 300 milliards
jetés par seconde dans le monde !



519 kg OMr
ont été jetées par habitants
et par an en 2013 !

MA CORBEILLE

Je peux jeter mes déchets du quotidien dans les corbeilles de bureaux ou bien les corbeilles extérieures.

Ce que je peux mettre :

Sac plastique, polystyrène, restes alimentaires*, pots et barquettes en plastiques.

* les restes alimentaires doivent être dans des contenants fermés afin d'éviter la prolifération de rats



Ce que je ne peux pas mettre :

Médicaments, gravats, liquides inflammables, produits présentant un ou plusieurs pictogramme(s) de danger



UTILISEZ LA BOÎTE POP

1 Imprimer en recto/verso

Si mon papier est imprimé uniquement sur le verso, je peux utiliser le recto en tant que papier brouillon.

2 Utiliser la boîte POP

Si mon papier est écrit et/ou imprimé en recto-verso, je le mets dans la boîte POP de mon bureau.

Celle-ci sera vidée par le personnel de ménage, entreposée par la manutention dans un local de stockage puis récupérée par notre partenaire Triethic pour être recyclées.

3 Si mon papier est confidentiel, je peux le déchiqueter manuellement ou via une déchiqueteuse avant de le mettre dans la boîte POP.



Le sac pilon

J'ai énormément de papier à jeter et cela ne rentre pas dans la boîte POP ? Je demande un sac pilon (contenance 20kg) à :

dechets-valorisation@liste.parisnanterre.fr



Bon à savoir

LES OMR COLLECTÉES SONT INCINÉRÉES ET/OU VALORISÉES ÉNERGÉTIQUEMENT 2 POTS DE YAOURT INCINÉRÉS = ALIMENTATION D'UNE AMPOULE EN ÉNERGIE PENDANT 1H !



Bon à savoir

SI J'AI DES ARCHIVES À DÉTRUIRE, JE CONTACTE LE SERVICE DES ARCHIVES EN ENVOYANT UN MAIL À ARCHIVES@LISTE.PARISNANTERRE.FR

UTILISEZ LA BOÎTE POP

Ce que je peux mettre

feuille blanche et couleur, cahier avec ou sans spirale, livre avec couverture, bloc-notes, post-it, enveloppe avec ou sans fenêtre blanche, journaux, magazine, catalogue, papier froissé ou déchiré



Ce que je ne peux pas mettre

Enveloppe kraft, classeur, ticket de métro, carton, cartonnnette, sachet, emballage de gâteaux, mouchoir en papier, sopalin, gobelet en carton, papier souillé ou gras, papier calque, papiers spéciaux (boulangerie, cadeaux)



Bon à savoir

1 TONNE DE PAPIER TRIÉE = 900 KG DE PAPIER RECYCLÉ !
1 TONNE DE PAPIER RECYCLÉE = 1 ARBRE PLANTÉ !



LES ROLLS À CARTONS

- 1 Si j'ai des cartons dont je souhaite me débarrasser, je les aplatis puis les dépose dans les Rolls



Où

Dans les rolls situés dans le hall de mon bâtiment.

Et après

Ces cartons seront récupérés par les équipes de la Manutention puis déposés dans le compacteur de l'université. Suite à cela, ils seront récupérés par notre prestataire T.E.R. en vue de leur recyclage.



Bon à savoir

EN 2015, EN FRANCE, 5 293 MILLIONS DE TONNES DE PAPIERS-CARTONS ONT ÉTÉ RECYCLÉES DANS DES PAPETERIES !



UTILISEZ VOTRE TASSE À LA PLACE D'UN GOBELET

Parce que le meilleur déchet, c'est celui qui n'existe pas !

Les distributeurs de boissons chaudes sont majoritairement équipés de détecteurs de « MUG ». Je peux donc utiliser ma propre tasse lorsque j'achète un café ou un thé.

En période de forte chaleur, la consommation de boissons désaltérantes augmente, pour limiter l'augmentation de déchets plastiques liée à cette consommation, il est recommandé de conserver sa bouteille et de la remplir au robinet (article L541-10-5).*

DISTRIBUTEUR ÉQUIPÉ D'UN DÉTECTEUR DE « MUG »



1) positionner votre «mug» sur la grille du réceptacle gobelet
2) sélectionner votre produit



BOUTIQUE
EN LIGNE



boutique.parisanterre.fr

**Article L541-10-5 du Code l'environnement mis en application par le décret n° 2016-1170 du 30 août 2016, qui rentrera en vigueur le 1er janvier 2020, interdira de mettre à disposition des publics de manières gratuite ou onéreuse des gobelets, verres et assiettes jetables en matière plastique, et de manière plus générale les plastiques à usages uniques. Il est à noter que cette loi ne vise pas encore les bouteilles plastiques, cependant il pourrait être intéressant de faire le lien entre cette loi et la possibilité d'usages multiples d'une bouteille en plastique, est donc qu'il n'est pas nécessaire de jeter la bouteille dès qu'elle est vide.*



Bon à savoir

**SUR UN MOIS, À RAISON DE 2 CAFÉS
PAR JOUR, C'EST 40 GOBELETS JETÉS !**



DÉPOSEZ DANS LE COLLECTEUR LEMON TRI

Si j'ai terminé ma boisson : ma bouteille, ma canette ou mon gobelet plastique, je me rends dans le hall de mon bâtiment afin de la déposer dans mon collecteur lemontri.



LES GOBELETS
50 000 gobelets
= 415 cintres !



LES CANETTES
660 canettes
= 1 vélo !



LES BOUTEILLES
27 bouteilles = 1 pull en laine !



Bon à savoir

**1 TONNE DE PLASTIQUE RECYCLÉE = 800 L DE PÉTROLE BRUT
ÉCONOMISÉ = 2 MOIS DE CONSOMMATION D'EAU PAR HABITANT !**

LES CENDRIERS

- 1 Je le dépose dans l'un des cendriers présents sur les espaces extérieurs (à proximité des bâtiments). Ils sont incorporés aux poubelles du campus.



- 2 **Et après**
Ils termineront leurs vies dans les ordures ménagères plutôt que sur le trottoir.



Bon à savoir

1 mégot jeté, c'est 500 litres d'eau polluée !
4^e type de déchets le plus meurtrier pour la vie marine locale !

COMPOSTEURS COLLECTIFS

- 1 Je dépose les restes de repas d'origine végétale ou autres végétaux (épluchures de légumes et fruits, restes de végétaux, marc de café, fleurs...) dans le «composteur d'apport»

Où

À proximité de la résidence universitaire

Si je suis résident Crous, je peux demander un bio-seau sur lequel est apposé une « aide-mémoire » pour rappeler les consignes de tri.



Aide mémoire : Quels déchets composter ?

Les déchets de cuisine autorisés :

- épluchures de fruits et de légumes
- Marc de café et sachets de thé
- Restes alimentaires d'origines végétal (pas de viandes)
- Papiers essuie-tout, cartons coupés en morceaux
- Fleurs fanées

Déchets interdits : sacs plastiques, poisson, viande, os



Bon à savoir

Les déchets de cuisine gérés à domicile représentent environ 620 000 tonnes par an, quant aux déchets verts, entre 4,5 et 5 millions de tonnes !



ÉCOLOGIC

Pour me débarrasser de matériel informatique :

- 1 je dépose en premier lieu un ticket sur : helpdesk.parisnanterre.fr
- 2 Si le matériel est défectueux, les équipes techniques de la Direction des Ressources Informatiques (D.R.I.) procéderont alors aux réparations nécessaires.
- 3 Si il est hors d'usage et sauf indication contraire de la D.R.I., je demande son enlèvement auprès des équipes de la Manutention à : manutention@liste.parisnanterre.fr



Et après

Dès lors, cet appareil sera stocké puis collecté par Ecologic qui se chargera de son élimination en vue du recyclage des matériaux le composant.

- 4 S'il s'agit d'un renouvellement de parc informatique, ces équipements seront stockés puis distribués aux personnels sous forme de don de P.C. et ce, en partenariat avec le Service d'Action Sociale.



Bon à savoir

En 2017, le taux de collecte global d'Ecosystèmes était de 52%, pour 533 640 tonnes de DEEE collectées.



LES BORNES RELAIS

- 1 Je dépose les textiles, les linges et/ou les chaussures dont je souhaite me débarrasser,

Où

Dans la borne « Le Relais » située sur le campus à proximité des résidences étudiantes du CROUS.

Mes articles doivent être

- propres et secs
- emballés dans un sac fermé (maximum 50L)
- attachés par paires pour les chaussures



Et après

Ces T.L.C. collectés par le Relais seront triés et orientés vers la filière adaptée.



Bon à savoir

La seconde vie des textiles du Relais : 55% d'export, 26% de fabrication de matières premières, 10% de chiffons d'essuyage, 6% boutiques Ding Fring, 3% seulement de déchets

COLLECTEURS DE CARTOUCHES D'ENCRE

Pour me débarrasser écologiquement de mes cartouches d'encre/toner

Où

Je peux me rendre dans le hall de mon bâtiment et les déposer dans les cartons blancs prévus à cet effet.

Et après

Les cartouches seront récupérées et stockées par les équipes de la manutention puis collectées par notre partenaire Collecte Utile (anciennement Cartouche Utile).

Les emballages cartons des cartouches sont à déposer dans les Rolls à cartons (cf. p9).

Le reste des emballages (plastique et polystyrène) sont à jeter dans les poubelles d'OMr (ordures ménagères résiduelles).



LES COLLECTEURS RECYLUM

Lorsque les lumières de mon bureau ne fonctionnent plus,

- 1 Je le signale au chef du bâtiment, c'est lui qui effectuera la demande de travaux auprès du Service de la Direction du Patrimoine.
- 2 Les équipes de l'atelier d'électricité procéderont au renouvellement du matériel défectueux.



Lampes fluo compactes

Lampes à LED

Ampoules halogènes et à filaments

Les Ampoules halogènes et à filaments ne se recyclent pas !

3 Et après

Suite à cette intervention, l'opérateur stockera la lampe défectueuse dans le conteneur adapté.

Une fois plein, ce conteneur sera collecté par le partenaire Recylum qui se chargera de recycler les différentes matières premières les composant.



Bon à savoir

En 2017, seulement 20% des cartouches et toners ont été récupérés par la filière de recyclage : il s'agit pourtant de déchets dangereux pour l'environnement !



Bon à savoir

Plus de 90 % de leurs composants sont recyclables : les métaux tels que le cuivre et le fer seront réutilisés, le verre permettra la fabrication d'isolants, les plastiques seront incinérés, le reste sera conservé dans des CSDU1

SE SÉPARER DE VOTRE MOBILIER DE BUREAU

- 1 J'envoie ma demande d'enlèvement minimum 48h à l'avance par mail à : manutention@liste.parisnanterre.fr
 Cette demande doit être accompagnée d'une liste du type, du nombre et de l'état du mobilier à évacuer.



- 2 Le mobilier en état d'usage sera :
 - La réaffectation du matériel est prioritaire à l'achat de nouveau matériel
- 3 Le mobilier hors d'usage sera :
 - éliminé via la filière de recyclage Valdélia

La DALOE, le SAS, avec l'aide de la DFC et le SAJI, travaillent actuellement sur une réflexion de don de mobilier pour le personnel et/ou les associations.



Bon à savoir

En 2014, la filière Valdélia a collecté 17 745 tonnes de déchets d'ameublement professionnel : plus de 75% de ces meubles ont été valorisés et recyclés !

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Les bouteilles et bocaux en verre

- 1 je peux les déposer dans les 3 bornes d'apport volontaire prévues à cet effet sur le campus.



Attention ne sont pas acceptés dans les bornes :



Et après

La municipalité de Nanterre, se chargera de la collecte du verre en vue de son recyclage, ils deviendront de nouveaux bocaux et bouteilles.



Bon à savoir

1 tonne de verre recyclé = 660 kg de sable préservé !
 Le verre est recyclable à 100% !



LES BORNES JET'PIL ET BATRIBOX

1 Je dépose mes piles dans les collecteurs disponible

Où

2 Dans le hall de mon bâtiment

Toutes les piles sont acceptées, quelles soient rechargeables ou à usage unique ainsi que les petites batteries.

Et après

3 Elles seront récupérées par les équipes du Pôle de la Manutention (DALOE) puis stockées et enfin collectées par notre prestataire Collecte Utile pour le recyclage (en vélos, vis, grillages, piles...).



Bon à savoir

Si je ne souhaite pas me déplacer à chaque pile usagée, je peux obtenir un petit Cube à Piles en envoyant un mail à : dechets-valorisation@liste.parisnanterre.fr



PENSEZ AU RÉEMPLOI

1

Pour faire un don d'ouvrage, je contacte par mail Mme André du Service Commun de la Documentation (S.C.D.) à : candre@parisnanterre.fr

Si les livres peuvent présenter un intérêt pédagogique, ils seront : intégrés au fond documentaire de la B.U. ou donnés à des Associations partenaires de la B.U. :

- Clap ! Action Education
- L'Ecole sous l'Arbre

Dans le cas contraire, je peux les déposer dans l'une de nos six Bibliothèques Libres et Participatives présentes sur le campus.

Si mes ouvrages sont très détériorés, griffonnés, déchirés..., je les dépose dans ma boîte POP de bureau.

Si la quantité est trop importante, je contacte au préalable le Pôle Déchets et Valorisation de la DALOE. pour que l'on m'aide à les évacuer.

dechets-valorisation@liste.parisnanterre.fr



Bon à savoir

Le réemploi des livres permet de leur donner une seconde vie !

Petit rappel sur les logos



Symbole rappelant que les déchets sont à jeter dans une poubelle et non sur la voie publique ou dans la nature.



Symbole d'obligation sur tous les emballages et produits recyclables, signifiant que le produit est recyclable et qu'il doit être trié.



Symbole précisant la matière qui compose notre emballage (ici PEHD = Polyéthylène Haute Densité).



Symbole de l'Eco-organisme Eco Emballages indiquant que l'entreprise productrice de l'emballage s'est acquittée d'une redevance auprès d'Eco Emballage.



Symbole indiquant que le déchet ne doit pas être jeté dans une poubelle classique mais doit être collecté par une filière spécifique.



Symbole indiquant que le produit ou l'emballage est constitué d'acier, matériau qui peut être recyclé



Symbole indiquant que le produit ou l'emballage est constitué d'aluminium, matériau qui peut être recyclé.



Symbole indiquant le pourcentage de matière recyclée présente dans le papier.



Symbole universel des matériaux recyclables, indiquant que le produit ou l'emballage est techniquement recyclable mais qu'il ne sera pas forcément recyclé.

Un doute, une question ? dechets-valorisation@liste.parisnanterre.fr

Services et personnes qui ont permis l'élaboration de ce guide :

Les personnels de la Direction des Affaires Logistique et Optimisation des Environnements au Travail (DALOE) et plus particulièrement :

Mme Haoua Zéroutal, Directrice

M. Gilles Estrailier, Adjoint à la Directrice Responsable Logistique

M. Jordan Périchet, Responsable financier et Marché Public

M. Jean-Luc Hébert, Responsable Pôle Manutention

M. François Dubois, Responsable Pôle Traitement des Archives

Mme Amandine Carpentier, Responsable du Pôle Gestion et Valorisation des Déchets

M. Damien Dahmani, Responsable Prévention Environnement

La DALOE remercie infiniment M. Brette d'avoir permis la création de ce service.

Les personnels de la Direction des Ressources Informatiques (D.R.I.) et plus particulièrement :

M. Jérémy Hébert, Support & Micro-informatique

Mme Aurélie Manouvrier, Responsable du secrétariat Administratif et financier

Les personnels de la Direction du Patrimoine (D.P.) et plus particulièrement :

M. Mohamed Hechelef, Directeur du Patrimoine

M. Jean-Claude Genest, Responsable Atelier espaces extérieurs

Les personnels du Service Commun de la Documentation et plus particulièrement :

Mme Camille Andrée, Responsable du Département de la Politique Documentaire

Les personnels du Service Responsabilité des Universités et Développement Durable (R.S.U.-D.D.) et plus particulièrement :

Mme Maïlys Derenemesnil, Cheffe de Service

Mme Pauline Chycki, responsable du pôle transition écologique

Le Service d'Action Social (S.A.S) et plus particulièrement :

Mme Elisabeth Brunet, Responsable Administratif

M. Paul Fontayne, Directeur du Service d'Action Sociale

